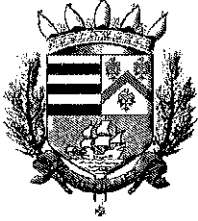


VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N°21.161

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs des plages
pour la saison 2021*
=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20/1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 11 juin 2020 (DC N°20/190) fixant les tarifs des plages pour la saison 2020, rendue exécutoire le 17 juin 2020,

DECIDE

- de fixer les tarifs des plages de ROYAN pour la saison estivale 2021 comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>SAISON</u> <u>2020</u> (à partir du 05/07/2020)	<u>SAISON</u> <u>2021</u> (à partir du 19/06/2021)
<u>I – TENTES</u>		
- La ½ Journée	10,00 €	10,00 €
- La Journée	14,00 €	14,00 €
- La Semaine	60,00 €	60,00 €
- La Quinzaine	85,00 €	85,00 €
- Le Mois	120,00 €	120,00 €
- Les 2 Mois	218,00 €	218,00 €
<u>II – PACK TENTE ET 2</u> <u>TRANSATS</u>		
- La ½ Journée	12,00 €	12,00 €
- La Journée	20,00 €	20,00 €
- La Semaine	86,00 €	86,00 €
- La Quinzaine	128,00 €	128,00 €
- Le Mois	181,00 €	181,00 €
- Les 2 Mois	319,00 €	319,00 €
<u>III – BAINS DE SOLEIL +</u> <u>PARASOL</u>		
- La ½ Journée	6,00 €	6,00 €
- La Journée	11,00 €	11,00 €
- La Semaine	45,00 €	45,00 €
<u>IV – CONSIGNES</u>		
- Consignes à la journée	2,00 €	2,00 €

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 70328/7083 – Fonction 833 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 27 avril 2021

Pour Le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 avril 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le 29 avril 2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

